

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7290

présenté par

Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière,
M. Orphelin et M. Villani

à l'amendement n° 4598 de M. Pichereau

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le même 2° est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle vise en particulier à la diffusion des connaissances et de la recherche sur les enjeux liés au changement climatique, à la préservation de l'environnement ainsi que de la biodiversité, et au respect des limites planétaires ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à donner une portée réelle à l'amendement n°4598.

En l'état, ses dispositions sont particulièrement faibles, et ne renforcent que de façon cosmétique les missions de l'enseignement supérieur en matière de diffusion des connaissances scientifiques et de la recherche relatives au changement climatique, à la biodiversité, aux ressources et au respect des limites planétaires.

Le présent sous-amendement s'inspire de la proposition de loi n°2263 relative à la généralisation de l'enseignement des enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires.